

MAIRIE DE VERANNE
1, place de la mairie - 42520 VERANNE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
2021 / 19
RÉUNION DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février,

Le Conseil municipal de la commune de Veranne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel BOREL, Maire.

- Nombre de Membres en exercice : 15
- Nombre de Membres présents : 14
- Date de la convocation : le 09 février 2021

Etaient présents :

Mesdames BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine, BESSET-CHAVE Anne, PILLON Géraldine ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, MARLHES Cyril, PIOT Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice ;

Excusés :

Madame CHAPUILLIOT Delphine ;

OBJET: TARIFS : C O L U M B A R I U M

Vu la délibération du 04/02/2003 ayant pour objet Règlement cimetière et tarifs ;

Une seule case de Columbarium reste disponible. Monsieur le Maire, propose l'installation d'un nouveau columbarium de 8 cases dont 4 d'une capacité de 2 urnes et les 4 autres d'une capacité de 4 urnes.

Les tarifs sont pour une durée de 30 ans. Le prix d'une case au columbarium est de 600 € (d'une contenance maximum de 3 cases).

Monsieur le Maire propose le tarif suivant :

- Case de columbarium de capacité de 2 et 3 urnes : 600 €
- Case de columbarium de capacité de 4 urnes : 800 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de vente de concessions au cimetière pour une durée de 30 ans :
 - Concession simple (2m.50 X 1m) 80 € le m²
 - Concession double (2.50m X 2m) 80 € le m²
 - Case au columbarium (2 et 3 urnes) 600 €
 - Case au columbarium (4 urnes) 800 €
- **RAPPEL** les tarifs suivants :
 - une taxe d'exhumation de 30 €
 - une taxe d'inhumation de 30 € pour dispersion des cendres au jardin du souvenir, pour ouverture de case de columbarium.

Ont signé au registre tous les membres présents.



A Veranne, le 16 février 2021
Le Maire, Michel BOREL